CDAS
DU 1ER JUILLET 2025

COMPTE-RENDU

Ce CDAS était, pour la première fois, présidé par Pierre DANJOIE, en remplacement du Directeur départemental des finances publiques, Monsieur EL KAROUI.

PROPOS LIMINAIRES

En réponse à notre liminaire qui dénonce plusieurs sujets sensibles au regard d'une action sociale en danger pour l'ensemble des personnels du Ministère des Finances, le président s'est limité à des réponses très laconiques qui ne nous ont pas satisfaits.

SUR LES BUDGETS DE L'ACTION SOCIALE, On resterait dans la continuité de 2024, alors que nous avons tous constaté une baisse de près de 15 % des crédits d'actions locales. Dans le même temps, il justifie la contrainte budgétaire par la situation économique de la France et le niveau de sa dette publique. Nous avons dénoncé le discours d'un zélateur de la pensée libérale dominante, qui instrumentalise, dans une rhétorique bien rodée, la dette pour conforter les réductions budgétaires. Ce discours passe sciemment sous silence les politiques fiscales menées depuis des décennies qui contribuent à un amoindrissement des recettes publiques et en une redistribution de cadeaux fiscaux à destination des plus riches.

SUR LE MÉDECIN DU TRAVAIL, Le président par intérim nous assure de l'attachement du directeur à l'action sociale. Il affirme que le Secrétariat Général est régulièrement relancé mais sans obtenir de retour sur les perspectives de recrutement. Solidaires Finances s'est dite excédée par ces réponses qui n'en sont pas et a indiqué qu'il convient d'urgence de revoir le périmètre du poste qui à l'évidence n'est pas attractif. Et pour cause, ce poste nécessite d'intervenir sur deux directions, et ne propose pas l'assistance et le renfort d'une secrétaire médicale. Rappelons que nous attendons toujours une réponse concrète à notre délibération adoptée lors de la formation spécialisée du 31 mars 2025.
Nous avons insisté pour que notre direction réitère son exigence de médecin et demande au Secrétariat Général (SG) en charge du recrutement de revoir la fiche de poste. Les restructurations et déménagements tous azimut suscitent des demandes nombreuses d'agents qui peinent de l'absence de médecin, sans compter que les visites réglementaires ne sont plus satisfaites.
Rappelons qu'il s'agit là d'une obligation de l'employeur.

SUR LA PSC ET NOTAMMENT LE CHOIX D'ALAN, le président se contente de répéter le discours pré-établi qui s'axe sur le respect de l'appel d'offre selon un cahier des charges très strict, établissant ainsi une légalité que nous continuons de contester : Certes, les représentants des personnels ont participé à l'élaboration du cahier des charges mais certainement pas à la désignation de l'opérateur. Ce choix est éminemment politique et idéologique. Choix qui tourne le dos à des décennies de politiques mutualistes. C'est oublier aussi le manque flagrant de transparence dans l'attribution du marché public.

LES DERNIERS CNAS

Deux Comités Nationaux d'Action Sociale (CNAS) se sont tenus les 3 et 11 avril avec pour thèmes le budget et l'examen de la note d'orientation à destination des présidents de CDAS.
Le budget 2025, dont la secrétaire générale, Anne Blondy-Touret dit qu'il est globalement préservé à hauteur de 106 millions d'euros a pourtant bien conduit à une baisse conséquente de l'ensemble des Crédits d'Action locale. Celui de la délégation de Maine-et-Loire avec une baisse de près de 15 % a conduit à des arbitrages douloureux.

De même, la « revue des prestations » engagée par le Secrétariat Général, ne laisse pas de nous inquiéter. L'objectif affiché est de « *réinterroger en profondeur les finalités et les modalités des dispositifs de l'action sociale ministérielle* », et de « *s'assurer de l'adéquation entre les attentes et les besoins des agents et les moyens financiers déployés* », ainsi que de « *la soutenabilité du dispositif de l'action sociale* ».
Pour Solidaires Finances, ces travaux ne se dirigent pas vers du mieux-disant pour les agentes et les agents des Ministères Economiques et Financiers (MEF)
La conclusion qui déjà se dessine n'est pas acceptable : entre rééquilibrage pour préserver les dépenses les plus essentielles (coût de la restauration) et réductions des budgets délégués, nous avons réaffirmé notre refus de voir sacrifier des prestations sociales qui bénéficient aux agents les moins favorisés.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION 2024

En 2024, la délégation de Maine-et-Loire gère 4 008 bénéficiaires (1 036 actifs, 615 enfants et 2 357 retraités). Elle dispose de 320 804 € de crédits délégués.

LA RESTAURATION

195 898 € sont dévolus à la restauration.
L'ensemble des restaurants implantés a pu servir quelque 55 027 repas, en 2024.
Solidaires Finances réaffirme la nécessité de maintenir et de faire vivre des restaurants collectifs de qualité, à tarif social pour permettre à chacune et chacun de bénéficier d'un repas chaud et équilibré.

Ce qui doit nous guider c'est la recherche de lieux collectifs et non la distribution de tickets restaurants, dont la valeur faciale n'a pas été revalorisée depuis 2015.

Au titre de 2024, 21 404 tickets restaurant ont été distribués aux agents des finances publiques et des douanes ne disposant pas de lieu de restauration collective à proximité de leur lieu de travail.

ALERTE

QUAND LES MAUVAIS PAYEURS VEULENT NOUS FAIRE PAYER L'ADDITION !

Nous avons appris au dernier Conseil d'Administration du Restaurant Inter Administratif d'Angers que son équilibre financier et donc sa pérennité étaient en péril. En cause le non versement réglementaire de 75 % du montant des subventions accordées au personnel du Ministère de l'Intérieur (subvention conséquente à hauteur de 3,62 €). Le représentant de la préfecture a admis ne pas avoir les crédits pour s'en acquitter auprès du RIA. Solution invoquée par ce dernier (sans rougir) : Une augmentation répartie sur l'ensemble des rationnaires ! En somme, que leur défaut de paiement repose sur nos portes-monnaies. Là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir !
Le président nous a dit découvrir la situation, et nous lui avons rappelé qu'il serait souhaitable que la DDFiP réinvestisse son poste au CA du RIA.

Concernant les petits restaurants administratifs, leur pérennité est toujours soumise à un nombre de rationnaires minimum (sur Saumur la moyenne est de 11 repas/jour)
La procédure d'appel d'offre lourde et potentiellement infructueuse, compte tenu du nombre limité de rationnaire n'est de notre point de vue pas une obligation. il est souhaitable de passer directement des conventions. La déléguée de l'action sociale en a convenu. Elle se remet en situation de faire de nouvelles prospections pour Segré et Baugé.

LE LOGEMENT

Une enveloppe de 191 611€ d'aides au logement a été dévolue à la délégation du 49.
7 logements sociaux ont été attribués, en 2024 pour 22 demandes.
Le contingent préfectoral ne représente que 5 % du parc de logements vacants des bailleurs sociaux. Un chiffre nécessairement en baisse dans un marché locatif en forte tension sur Angers et ses alentours et par conséquent très insuffisant. Nous avons sollicité plus de transparence sur la répartition de ces logements et notamment sur le ratio alloué à la DDFIP.
Le système qui prévalait jusqu'alors, de liste de logements proposés chaque mois aux fonctionnaires, a été abandonné au profit de demandes gérées au fil de l'eau et soumises dans ce cadre aux commissions d'attribution des logements sociaux des bailleurs. Le risque pour nous c'est de voir diluer ces demandes (sur de potentiels logements réservés aux fonctionnaires) dans le flot des demandes que les bailleurs sociaux ont bien du mal à satisfaire.
La déléguée à l'action sociale a émis l'idée de recherche de logements d'urgence qui pourraient être attribués provisoirement aux nouveaux arrivants. En effet, nos nouveaux collègues sont confrontés à la difficulté de trouver à se loger dans un temps extrêmement court entre l'annonce du mouvement local et l'arrivée effective dans le département. Reste à vérifier la faisabilité de cette option.

LES COLONIES

146 enfants sont partis en colonies, en 2024
Nous nous réjouissons qu'Angers redevienne une ville étape pour les départs et les arrivées des colons.
Le pragmatisme de certains aura prévalu sur l'hérésie d'une situation qui conduisait les maino-ligériens à se rendre en voiture au Mans pour un départ de train qui passait et s'arrêtait à Angers. Voyage en absurdie !
C'est ce qui arrive quand les décisions sont prises à Paris en totale déconnexion avec les réalités locales.
Les prochains départs auront lieu les 6, 7 et 13 juillet 2025.
Nous avons une nouvelle fois fortement dénoncé les orientations d'ASF vacances en la matière.
La fin de la dégressivité pour les fratries et le problème toujours récurrent des modalités d'inscription aux colonies. Les dysfonctionnements qui ne cessent de se répéter et provoquent à chaque période d'ouverture l'exaspération des familles, avec le système du « premier arrivé, premier servi », qui met les parents en configuration de stress (surout lorsqu'il y a plusieurs enfants à inscrire), comme s'il s'agissait d'acheter des places pour un concert de Beyoncé.
Nous avons de plus découvert que le système informatique a été piraté sans qu'aucune communication n'ait été faite auprès des usagers sur le manquement à la protection de leurs données personnelles.
La délégation de Maine-et-Loire n'était pas informée de cette fuite de données.

PRÉSENTATION DU BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Le document nous a été présenté en instance. Nous sommes dans l'attente de sa transmission, pour une analyse plus complète.
Les niveaux de sollicitation de l'assistante sociale restent très importants et l'ont été singulièrement en 2024 et 2025 puisqu'elle a assuré une continuité de service pour deux autres départements.

EN BREF

2 286 € ont été alloués au titre de l'aide à la parentalité pour 57 agents
2 028 personnes ont pu bénéficier des crédits d'actions locales.
La soirée théâtrale intergénérationnelle dont le succès est salué a profité aussi à 104 retraités.
L'arbre de Noël, avec un budget de 26 193 €, représente toujours une part extrêmement conséquente du CAL 63 % (cette somme passe à près de 73 % en 2025, compte tenu de la baisse des crédits)

Nous avons rappelé notre exigence que nos collègues de la délégation de l'action sociale bénéficient d'un accès au site Ulysse afin d'être destinataires d'informations cruciales pour elles, sur les évolutions de la DDFIP 49, les sites qui seront amenés à déménager, l'arrivée d'administrations tiers dans les locaux tels Baugé et Cholet...

FONDS D'INNOVATION LOCALE 2024/2025

Pour mémoire, un nouvel appel à projets, a été lancé le 3 septembre 2024 auprès du réseau des délégations de l'action sociale (acté en CNAS le 15 décembre 2023).
Il a pour objet de financer ou cofinancer des prestations innovantes en matière d'action sociale ministérielle pour une enveloppe globale de 100 000 € à répartir entre différentes propositions émanant des délégations (dans une dynamique départementale, multi-départementale ou régionale) et réalisé en association avec un partenaire local.
Pour cette troisième édition, les projets devaient s'inscrire dans les thématiques de développement durable, du sport et de la santé ou encore être liés aux enjeux du numérique.
A l'issue des travaux du comité de sélection (la porte s'est enfin refermée sur la pré-sélection opaque organisée par le seul secrétariat général) 33 actions sur 67 déposées se sont vues attribuer une partie des fonds.

La délégation a eu l'heureuse surprise de voir son projet retenu : Une journée « bien dans sa tête, bien dans son corps à l'aube de la retraite ».
Elle a cependant déchanté rapidement en découvrant que l'enveloppe réellement allouée se limitait à 6 500 € sur les 13 000 € du coût du projet. En effet, le projet prévoyait un co-financement avec la MGEFI, laquelle n'ayant pas été retenue dans le cadre de l'appel d'offre sur la protection sociale complémentaire, s'est désistée. On ne saurait lui en tenir rigueur !
Mais sans ce co-financement, l'action tombe à l'eau faute d'être intégralement financée.
Nos déléguées ne se sont cependant pas découragées en requérant d'autres co-financements : des demandes ont ainsi été faites auprès de la MASFIP et de l'ATSCAF, et le projet devrait être mis en place.

TES REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES FINANCES AU CDAS	
TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
Sandrine BODIER	Céline GAC
Aziz HAILI	Christine RENARD

Et présente en qualité d' expert pour cette insatnce Dalila EL MEZDARI